

19 septembre 2012

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 février 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 990 000 francs destiné à l'étude de la rénovation des façades sur cour et jardin, à l'adaptation des installations techniques, aux aménagements intérieurs et à la nouvelle muséographie de la Maison Tavel, située 6, rue du Puits-Saint-Pierre, parcelle N° 4839, feuille N° 25, commune de Genève, section Cité.

Rapport de M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

La commission des travaux et des constructions s'est réunie les 2 et 23 mai 2012, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 20 mars 2012 par le Conseil municipal. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

Il convient de souligner que la Maison Tavel est un objet délicat du patrimoine de la Ville de Genève qui mérite une attention toute particulière tant du Service des bâtiments que du Musée d'art et d'histoire auquel elle est rattachée. Il s'agit en effet de conjuguer les enjeux et les défis liés tant à la restauration du patrimoine qu'à une nouvelle muséographie.

Présentation de la proposition

Il n'est pas inutile dans ce contexte particulier de rappeler que la maison Tavel est la demeure privée la plus ancienne de Genève. Comme le rappelle la proposition soumise à l'étude de la commission des travaux et des constructions, la première construction sur le site remonte probablement au XII^e siècle, mais la maison n'entre en possession des Tavel, riche famille de la noblesse locale, qu'à la fin du XIII^e siècle. Les Tavel ont reconstruit cette demeure suite à un incendie en 1334, prenant ainsi des allures de maison forte avec ses deux tourelles d'angle et de palais urbain. Elle est en effet considérée comme la plus belle demeure de la ville. Des modifications architecturales majeures interviennent au XVII^e siècle avec la démolition de l'une des deux tours. Classée monument historique

en 1923, elle est acquise 40 ans plus tard par la Ville de Genève qui la transforme en un musée de l'histoire urbaine et de la vie quotidienne genevoise.

Si la façade sur rue, avec ses têtes sculptées, a entièrement été restaurée en 2007, les façades dans les deux cours ne l'ont pas été en raison de l'urgence particulière de la sauvegarde de celle-ci. La couverture du musée doit quant à elle être étudiée et un diagnostic sur l'état des ferblanteries, établi. Soulignons également que le petit bâtiment situé dans la deuxième cour est sous-utilisé et que les possibilités d'exploitation, tant de la cour que de ce lieu, doivent être explorées. Les installations techniques doivent aussi être adaptées pour répondre aux exigences de la conservation et garantir notamment des températures stables. L'intérieur du musée n'a pas été rafraîchi depuis plus d'un quart de siècle. Certaines boiseries sont ainsi fendues, des tapisseries nécessitent une restauration. L'éclairage doit être repensé. Enfin, concernant les conditions de travail du personnel, les vestiaires et le réfectoire actuels sont insuffisants et les vestiaires hommes et femmes doivent être séparés. Les WC handicapés doivent être adaptés aux exigences actuelles.

Concernant la muséographie, une étude sur la Maison Tavel, en 2007, a permis de dresser un constat sur l'institution et de suggérer les conditions pour un nouveau concept muséal, s'orientant vers un Centre d'interprétation de la vie urbaine genevoise. Par ailleurs, la muséographie actuelle ne répond plus aux attentes des publics. Les salles manquent, par exemple, d'informations ou de propositions interactives. Il n'existe aucun support d'accompagnement.

On le voit; il s'agit d'un bel enjeu visant à établir un programme qui conjugue le projet architectural et le projet muséographique.

Séance du 2 mai 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et des sports, de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et des sports, de M^{me} Nathalie Chaix, conservatrice à la Maison Tavel, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et de M^{me} Cindy Dulac-Lehmann, architecte au Service des bâtiments

M. Kanaan rappelle que la Maison Tavel, en tant que musée consacré à l'histoire genevoise, fait partie du groupe du Musée d'art et d'histoire. La modernisation de sa muséographie doit permettre de traiter du développement urbain de la ville. Il souligne que la Maison Tavel est liée à l'identité de la Ville de Genève. Elle assume un lien entre le passé et le présent et témoigne de l'histoire de Genève au sens large. Elle constitue une plate-forme d'échanges.

M. Meylan présente un plan de situation du rez-de-chaussée (cf. annexe 1). Il s'agit de repenser l'entrée dans le cadre de l'étude, ainsi que la zone d'accueil, les salles d'exposition, la cour et le jardin. Dans le jardin se situent le local du per-

sonnel et le pavillon, dont une réflexion sur leur utilisation doit aussi être menée. M. Meylan rappelle que les façades sur rue ont été restaurées en 2007. A cette occasion, les têtes sculptées qui ornaient la façade avaient été remplacées par des copies. Les têtes originales sont maintenant exposées à l'intérieur du musée. Les nouveaux travaux consistent à reprendre les façades de la cour et du jardin (cf. annexes 2 et 3), qui n'ont pas été restaurées la première fois, comme je l'ai rappelé précédemment. Les crépis sont partiellement décollés et les enduits de finition marqués. La pierre de taille des façades sur cour souffre de la proximité des cuisines du café de l'Hôtel-de-Ville, notamment des installations frigorifiques et de la ventilation. Les installations techniques constituent aussi un grand problème pour ce bâtiment protégé, mais son affectation impose de contrôler le climat en veillant au confort du personnel et aux conditions de conservation des pièces exposées. En même temps, il ne faut pas que le climat intérieur affecte le bois et le maëllon qui structurent la maison. Parmi les interventions qui devront faire l'objet d'un compromis satisfaisant à trouver, figure la création d'un sas d'entrée, destiné à atténuer les variations de température, et le statut thermique de la toiture. La charpente date de plusieurs siècles. En outre, des travaux d'aménagement intérieur devront aussi être menés.

M^{me} Chaix, quant à elle, rappelle que depuis 1986, la Maison Tavel est un musée consacré à l'histoire urbaine et à la vie quotidienne. Elle reçoit jusqu'à 46 000 visiteurs par an. Le lieu conservera sa fonction de représentation de l'histoire de la ville, mais la muséographie actuelle, qui date de 26 ans, doit être revue pour répondre aux attentes du public. Elle souligne notamment le manque de supports d'accompagnement moderne pour les visiteurs. Elle souhaite proposer un parcours chrono-thématique autour de grands axes consacrés à l'urbanisme, aux domaines socio-économiques et culturels, du Moyen-Age jusqu'aux grands enjeux futurs. La Maison Tavel ne disposant pas de collection propre, c'est le Musée d'art et d'histoire qui fournira la plupart des objets exposés. L'intention est de déployer une vaste iconographie illustrant l'histoire de Genève, mais aussi des objets des arts appliqués. Une collaboration est prévue avec le Centre d'iconographie genevoise. En adoptant un parti pris historique, M^{me} Chaix souhaite traiter de problématiques liées aux questions de fermeture et d'ouverture. A titre d'exemple, elle mentionne la ville d'accueil, la ville internationale, l'extension de la ville au-delà des fortifications. Elle souligne que l'idée générale est que les objets exposés servent à illustrer un discours attrayant et didactique pour permettre aux touristes et aux Genevois de comprendre l'histoire de la ville. La muséographie prend comme base la typologie intérieure du bâtiment. L'exposition permanente sera organisée sur les différents niveaux et subdivisée en 29 sections : le sous-sol sera dédié aux antiquités et au Moyen-Age. On y présentera notamment des pièces provenant du couvent des cordeliers de Rive. Les sections du rez-de-chaussée seront consacrées à la Réforme, le 1^{er} étage au XVII^e siècle, dont l'Escalade, les industries, la banque, l'imprimerie. Le 2^e étage passera en revue le XVIII^e et le XIX^e siècles et ébauchera le XX^e, alors que les

grands enjeux contemporains seront exposés autour du Relief Magnin dans les combles. M^{me} Chaix insiste sur la nécessité de doter la Maison Tavel de supports d'accompagnement à la visite: elle évoque des panneaux explicatifs en français et en anglais, des légendes, des repères chronologiques, des audio-guides, des plans d'accès, des supports audio-visuels, des tablettes tactiles et des bornes interactives. Des animations seront aussi organisées pour le jeune public. M^{me} Chaix mentionne aussi le projet d'une convention avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport visant à rendre obligatoire la visite de la Maison Tavel dès la 4^e primaire.

Enfin, M. Meylan présente le récapitulatif des coûts, en soulignant l'importance du poste d'architecte qui aura la responsabilité du pilotage technique et architectural des travaux, et du poste consacré à la scénographie qui fera l'objet d'un appel d'offre séparé. Le calendrier indicatif prévoit le lancement d'un appel d'offre pour l'architecte mandataire en 2012, le dépôt de la requête en autorisation de construire un an après, le crédit de réalisation en octobre 2013 et le démarrage des travaux en septembre 2014, pour une durée de 12 à 18 mois.

En conclusion, M. Kanaan souligne qu'il a été frappé par la quasi absence, à Genève, de compétences en matière de scénographie et de muséographie. Il s'agit pourtant de métiers qui permettraient de valoriser les collections des musées municipaux auprès du grand public. L'enjeu est important, sachant que cela touche à l'attractivité de Genève qui est en concurrence avec d'autres villes. C'est pourquoi, à moyen terme, il souhaite profiter de l'opportunité de prochains départs à la retraite dans les institutions muséales pour engager des personnes compétentes dans ces domaines. Sur le concept muséographique de la Maison Tavel, M. Kanaan souligne que la présentation de M^{me} Chaix résulte d'une pré-étude; l'appel d'offre séparé pour la scénographie vise précisément à développer cet aspect du projet. Enfin, M. Kanaan évoque la collaboration en développement entre les musées publics et privés de la Ville. Parmi ces derniers, il mentionne, à titre d'exemple, le Musée international de la Réforme. Une signalétique commune est envisagée.

Questions des commissaires

Un commissaire prend acte du fait que le Relief Magnin restera à la Maison Tavel et qu'il ne sera donc pas déplacé dans la surélévation du Musée d'art et d'histoire. S'agissant du projet muséographique qu'il juge séduisant, il observe que la demande de crédit met en évidence les investissements pour les travaux et le travail de conception de la scénographie. Il a d'ailleurs été étonné de voir apparaître un poste «experts divers» dans le récapitulatif des coûts. Il suggère de doter le Musée d'art et d'histoire d'une ligne budgétaire sur le compte 318 permettant de lancer des mandats et des études de réflexion muséographique. M. Kanaan est d'avis que la scénographie de base, celle qui vise à doter un musée d'un équi-

pement permanent, relève des investissements, alors que la scénographie d'une exposition temporaire relèverait plutôt du budget de fonctionnement. Il estime cependant qu'une réflexion normative devra être menée à ce sujet, car les limites ne sont pas toujours claires sur ce qui relève de l'un ou de l'autre type de financement. Il signale que la ligne 318 du Musée d'art et d'histoire est consacrée aux expositions temporaires prenant place au Musée Rath et non aux salles permanentes du Musée d'art et d'histoire. Il annonce que tôt au tard, le Conseil municipal sera saisi d'une demande de crédit d'acquisition pour les musées genevois qui comprendra un concept de politique muséale. Il appelle de ses vœux un débat sur cette question au Conseil municipal, pendant la présente législature encore.

Une commissaire demande si une collaboration est envisagée entre la Maison Tavel et la Maison de l'architecture. Elle souhaiterait aussi savoir s'il serait envisageable de montrer à la Maison Tavel des portions de la maquette de la ville de Genève. M. Kanaan estime souhaitable d'associer à la réflexion sur la Maison Tavel d'autres institutions et associations concernées par l'histoire urbaine de Genève. Il faut seulement discuter de la forme de ces collaborations. S'agissant de la maquette, M. Kanaan est d'avis que, pour répondre à la question, et imaginer la faisabilité d'une telle exposition, il importe de réfléchir à la place du contemporain dans le projet muséographique de l'institution. M. Meylan tient à rappeler que la maquette de la ville est d'abord un outil de travail sur lequel le Service d'urbanisme travaille presque quotidiennement. La Maison Tavel étant plutôt petite, cela peut poser problème, car la maquette doit pouvoir être disposée de manière à pouvoir l'observer de différents angles. Toutefois, M. Meylan n'exclut pas que des portions de la maquette soient exposées de temps en temps hors les murs.

Un autre commissaire souhaite en savoir plus sur la fréquentation de la Maison Tavel. M^{me} Chaix a enregistré une légère hausse en 2011, mais la fréquentation moyenne est d'environ 45 000 personnes par année, avec des pointes à 10 000-12 000 personnes, surtout des touristes, entre juillet et août. Les taux de fréquentation des expositions temporaires sont variables. Leur succès est assez relatif. M^{me} Chaix estime que les visiteurs étrangers ne sont pas assez bien reçus; c'est pourquoi elle demande à développer les supports d'accompagnement en plusieurs langues. Pour fidéliser le public genevois, elle souhaiterait mettre en place un programme d'animations et de manifestations. Ce même commissaire s'interroge sur le rôle de la Commission des monuments, de la nature et des sites sur le projet de rénovation du bâtiment. M. Meylan estime que la marge de manœuvre dont dispose la Ville est limitée pour un bâtiment bénéficiant d'un tel degré de protection. Il s'attend à une discussion importante au sujet du projet d'aménager un sas à l'entrée. Ce commissaire enfin se demande si la Maison Tavel va fermer pendant les travaux et pendant combien de temps. M. Meylan n'est pas encore en mesure de répondre avec précision. Il rappelle que, en 2007, pendant les travaux de restauration de la façade côté rue, le musée était resté ouvert. Les travaux de

l'enveloppe ne devraient donc pas exiger de fermeture. Par contre, les travaux d'intérieur exigeront au moins des fermetures par étage.

Un commissaire souhaite savoir quant à lui combien ont coûté les travaux précédant l'ouverture du Musée, en 1986, et s'ils ont été amortis, et si le projet aura un impact sur les coûts de fonctionnement. Concernant les premières questions, une réponse écrite a été communiquée par le Service des bâtiments ultérieurement selon laquelle le crédit portant sur la transformation et l'aménagement en musée de la Maison Tavel a été voté le 27 mars 1979; il a fait l'objet du rapport N° 239-A. Le montant voté s'élevait à 14 850 000 francs et le montant des dépenses à 18 531 459,30 francs. Ce crédit est bouclé depuis le 31 décembre 1995. Le montant des amortissements au 31 décembre 2011 était de 18 531 459,30 francs, le solde à amortir et au bilan étant donc de zéro franc. M^{me} Chaix répond par la négative quant à la deuxième partie de la question, mais en soulignant que cela devrait affecter l'activité de médiation du Musée d'art et d'histoire. Le coût actuel du fonctionnement de la Maison Tavel est inférieur à 400 000 francs. L'institution fonctionne avec un poste à 80% et un poste à 50%; de son côté, le Musée d'art et d'histoire met à disposition 30% de temps de médiation. Un autre commissaire prend acte qu'il n'y aura pas de poste de travail créé à la Maison Tavel à la suite de la réalisation de ce projet et que les ressources proviendront du Musée d'art et d'histoire.

Un dernier commissaire souhaiterait connaître l'affectation précise de la Maison Tavel. A sa connaissance, il s'agissait d'une maison genevoise témoin. Il souhaite savoir s'il existe un règlement ou une loi sur l'affectation de cette institution. M. Kanaan répond que la Maison Tavel est affectée à l'histoire de Genève au sens large, le domaine international n'étant qu'une facette de l'ensemble.

Séance du 23 mai 2012

Vote de la commission

La commission accuse réception de la réponse sur le coût de la transformation et aménagement en musée de la Maison Tavel, voté par le Conseil municipal le 27 mars 1979 (cf. point 4). La proposition PR-951 est donc acceptée par 12 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR, 1 MCG et 1 UDC) et 1 abstention (UDC).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 990 000 francs destiné à l'étude de la rénovation des façades sur cour et jardin, à l'adaptation des installations techniques, aux aménagements intérieurs et à la nouvelle muséographie de la Maison Tavel, située 6, rue du Puits-Saint-Pierre, parcelle N° 4839, feuille N° 25, commune de Genève, section Cité.

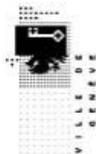
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 990 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Annexes

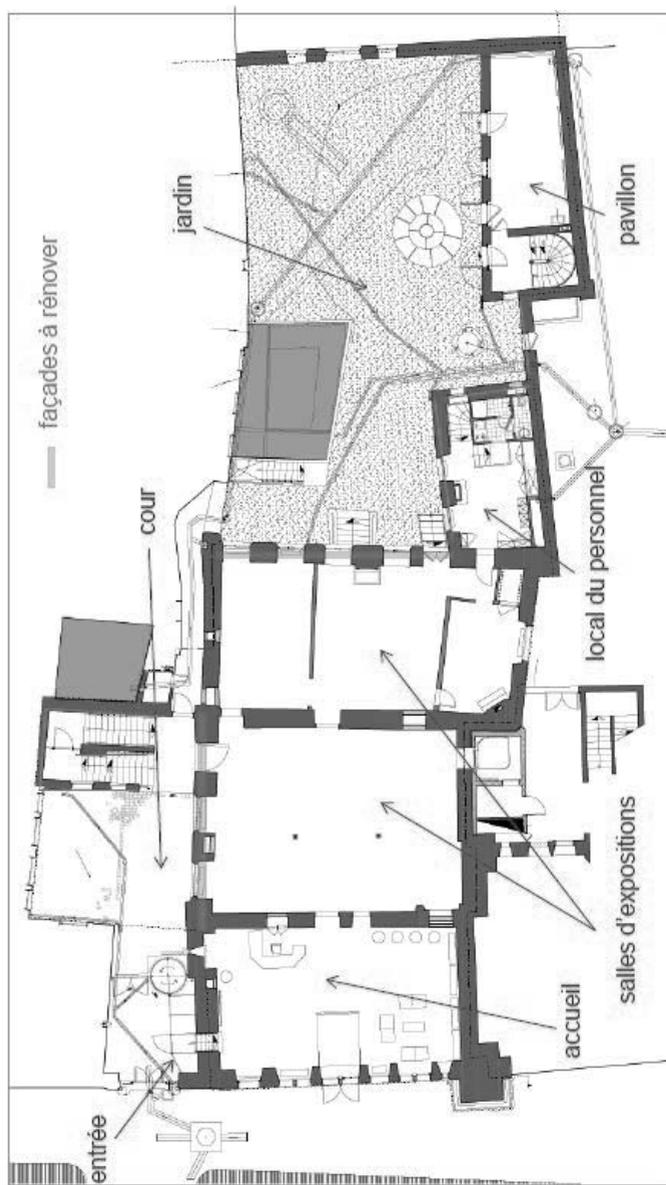
Annexe 1

2.

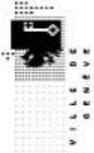


SITUATION

Plan du rez-de-chaussée



Annexe 2



5.

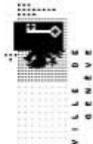
FACADES SUR COUR ET JARDIN

Etat actuel



Annexe 3

6.



JARDIN ET PAVILLON Etat actuel

